

Information sur la protection des renseignements personnels et modalités des cartes de crédit pour PME

Veillez lire les avis relatifs à la protection des renseignements personnels, les modalités et l'autorisation applicables aux cartes de crédit pour PME qui se trouvent ci-dessous. Pour soumettre votre demande, vous devez sélectionner « J'accepte » au bas de la page.

Si vous avez indiqué être travailleur autonome, veuillez noter que la Banque CIBC peut exiger vos états financiers pour traiter votre demande.

Avis relatifs à la protection des renseignements personnels

Avis relatif à la protection des renseignements personnels applicable à tous les Titulaires de carte : Dans la présente section, les termes « Banque CIBC », « nous », « notre » et « nos » désignent la Banque Canadienne Impériale de Commerce et ses sociétés affiliées canadiennes. Vous consentez à la collecte, à l'utilisation et à la communication de vos renseignements personnels telles qu'elles sont décrites dans « La politique en matière de protection des renseignements personnels CIBC au Canada ». Cela comprend l'échange de renseignements vous concernant au sein de la Banque CIBC ainsi qu'entre la Banque CIBC et les agences d'évaluation du crédit, les partenaires de programme et d'autres entités, aux fins suivantes : i) vous identifier, ii) déterminer votre admissibilité (ou celle d'une personne pour qui vous agissez comme caution) aux produits et aux services, iii) confirmer les renseignements que vous nous fournissez, iv) vous protéger et protéger la Banque CIBC en cas d'erreur ou d'activité criminelle, v) confirmer votre solvabilité, vi) nous acquitter de nos responsabilités juridiques et réglementaires, ou vii) promouvoir les produits et services de la Banque CIBC, de tout programme de partenaire CIBC ou d'un autre tiers. Nous pouvons communiquer avec vous à l'une ou l'autre de ces fins aux numéros et adresses que vous nous avez fournis, y compris par dispositif de composition et d'annonce automatique. Si vous ne souhaitez plus recevoir d'offres promotionnelles de la Banque CIBC, vous pouvez joindre la Banque CIBC en tout temps au 1 800 465-CIBC (2422). Aucun produit ou service ne vous sera refusé si vous choisissez de ne pas recevoir d'offres promotionnelles.

Vous trouverez « La politique en matière de protection des renseignements personnels CIBC au Canada » en centre bancaire ou sur le site www.cibc.com/francais. Cette politique peut être mise à jour de temps à autre. Nous publierons sur notre site Web la version la plus récente.

Si vous nous fournissez votre numéro d'assurance sociale (NAS), nous pouvons le communiquer aux agences d'évaluation du crédit afin de nous assurer d'obtenir le bon rapport d'évaluation du crédit. Cependant, la décision vous revient, et aucun produit ou service ne vous sera refusé si vous choisissez de ne pas nous fournir votre NAS.

Avis supplémentaires relatifs à la protection des renseignements personnels dans le contexte des programmes de partenaires

Programme du partenaire Aéroplan seulement : En utilisant votre carte à compter du 8 novembre 2020, vous consentez à ce qui suit : Nous communiquons à Aéroplan inc. (« Aéroplan ») et à Air Canada, qui possèdent et exploitent le programme Aéroplan, certains renseignements personnels tirés de votre demande de carte de crédit : nom, adresse postale, numéro de téléphone, adresse courriel, langue préférée, date de naissance et numéro de membre Aéroplan, si vous l'avez fourni. Si votre demande est approuvée, nous communiquerons à Aéroplan et à Air Canada certains renseignements sur les opérations par carte de crédit portées à votre Compte : nom du marchand, adresse, date de l'Opération, montant et si l'opération a été effectuée par vous ou par un usager autorisé. Nous communiquons ces renseignements pour que vous puissiez profiter des privilèges et des caractéristiques du programme Aéroplan et pour qu'Aéroplan et Air Canada puissent administrer le programme Aéroplan. Aéroplan et Air Canada peuvent utiliser ces renseignements de la façon indiquée dans leurs politiques sur la protection des renseignements personnels. En particulier, i) elles peuvent utiliser ces renseignements pour vous présenter des offres ciblées à des fins de marketing et de promotion du programme Aéroplan; ii) elles peuvent communiquer vos coordonnées, vos intérêts, vos préférences et des renseignements sur vos habitudes d'achat et de voyage au transporteur aérien Air Canada et à ses sociétés affiliées de l'industrie du voyage; et le transporteur aérien et ses sociétés affiliées peuvent utiliser ces renseignements pour commercialiser et promouvoir leurs propres produits et services, par exemple pour personnaliser des offres de voyage susceptibles de vous intéresser; iii) avec votre consentement, elles peuvent communiquer vos coordonnées, vos intérêts, vos préférences et des renseignements sur vos habitudes d'achat à des partenaires du programme Aéroplan, qui peuvent utiliser ces renseignements pour commercialiser et promouvoir leurs propres produits et services, par exemple pour personnaliser des offres susceptibles de vous intéresser. La Banque CIBC obtiendra d'Aéroplan vos opérations au titre du programme Aéroplan et les renseignements connexes. Nous pouvons utiliser ces renseignements pour vous présenter des offres liées aux cartes Aéroplan de la Banque CIBC. Nous pouvons supprimer les renseignements personnels vous concernant et utiliser les données anonymes obtenues de plusieurs façons : pour des rapports et analyses internes; pour commercialiser et améliorer le programme Aéroplan et ses produits et services; pour les communiquer aux sociétés affiliées et aux partenaires de la Banque CIBC, lesquels peuvent les utiliser aux mêmes fins. Pour en savoir plus, consultez l'Énoncé sur la protection des renseignements personnels liés au programme Aéroplan de la Banque CIBC, accessible sur le site cibc.com/aeroplanvieprivée, qui peut être mis à jour de temps à autre. Pour en savoir plus sur la façon dont Aéroplan et Air Canada peuvent recueillir, utiliser ou communiquer vos renseignements personnels, ou pour connaître les choix que vous pouvez faire quant à l'utilisation de vos renseignements personnels par Aéroplan et par Air Canada, communiquez directement avec Aéroplan ou avec Air Canada ou lisez leurs politiques sur la protection des renseignements personnels en ligne.

Modalités

Modalités applicables uniquement au Titulaire de carte principal : Vous demandez à la Banque CIBC d'ouvrir un Compte à votre nom et d'émettre une carte de crédit CIBC à votre nom et au nom de toute personne que vous désignez comme Usager autorisé. Vous seul serez responsable de la totalité du Solde, y compris toutes les Opérations des Usagers autorisés. Vous acceptez d'être lié par l'Entente de carte de crédit pour PME CIBC (responsabilité personnelle) que nous vous ferons parvenir, telle qu'elle sera modifiée ou remplacée à l'occasion. Le fait de signer, d'utiliser ou d'activer une carte, d'utiliser votre Compte d'une quelconque façon ou d'effectuer un paiement à votre Compte indiquera que vous avez accepté l'Entente de carte de crédit pour PME CIBC (responsabilité personnelle). Vous acceptez aussi d'être lié par l'Entente de services bancaires avec le titulaire de carte, telle qu'elle sera modifiée ou remplacée à l'occasion. Cette Entente s'applique si vous enregistrez un compte de dépôt ou un autre compte CIBC pour qu'il soit accessible au moyen de votre carte de crédit CIBC. Vous nous autorisez à imputer à votre Compte les frais annuels non remboursables (le cas échéant). Vous reconnaissez que les caractéristiques ou les services de la Carte peuvent être modifiés à l'occasion.

Vous devez nous informer sur-le-champ si votre Carte ou les Renseignements sur la carte sont perdus ou volés, ou si votre Compte est compromis. Si vous déclarez que votre Carte, les renseignements sur votre compte, y compris les Renseignements sur la carte, ou le NIP ont été perdus ou volés ou risquent d'être utilisés de manière non autorisée, vous ne serez pas responsable des Opérations non autorisées effectuées après la réception de ce rapport. Si la Carte, les renseignements sur le compte, y compris les Renseignements sur la carte, ou le NIP sont utilisés de manière non autorisée, la responsabilité maximale que vous engagerez est de 50 \$, sauf si un Titulaire de carte a fait preuve de négligence grave ou, au Québec, de faute lourde dans la protection de sa Carte, des renseignements sur le compte comme les Renseignements sur la carte, ou le NIP. Pour en savoir plus, consultez l'Entente de carte de crédit pour PME CIBC (responsabilité personnelle).

Si le Titulaire de carte principal a fourni les coordonnées nécessaires à la Banque CIBC (adresse courriel, numéro de téléphone mobile canadien ou inscription au Centre de messages de Services bancaires en direct) et qu'il n'a pas renoncé à recevoir ces alertes, la Banque CIBC enverra une alerte électronique au Titulaire de carte principal lorsque le Crédit disponible sur le Compte sera inférieur à un montant établi par le Titulaire de carte principal, ou inférieur à 100 \$ si un montant n'a pas été établi. Le Titulaire de carte principal peut renoncer à recevoir ces alertes en suivant les directives qui figurent dans le message d'alerte ou celles fournies par la Banque CIBC. Le Titulaire de carte principal peut aussi renoncer à recevoir des alertes ou modifier ses préférences d'alerte par l'intermédiaire de Services bancaires CIBC en direct ou de Services bancaires mobiles CIBC, ou en communiquant avec Services bancaires téléphoniques. En raison de leur nature, les alertes peuvent être interceptées, examinées ou modifiées par d'autres personnes ayant accès au compte ou à l'un ou l'autre des appareils du Titulaire de carte principal. La Banque CIBC ne sera pas responsable des pertes découlant de l'utilisation des alertes par le Titulaire de carte principal, ou de son incapacité à les utiliser, ou si les alertes ne sont pas transmises ou sont retardées en raison de facteurs hors de son contrôle raisonnable, sauf si les lois applicables l'exigent.

Information sur la protection des renseignements personnels et modalités des cartes de crédit pour PME

Si nous vous avons avisé qu'une offre de carte de crédit CIBC était préapprouvée, vous comprenez que nous pouvons la retirer si votre situation financière ou l'état de votre compte se sont détériorés récemment ou après que vous avez signé le présent formulaire.

Modalités supplémentaires applicables aux Titulaires de carte des cartes margeAffaires CIBCMC Visa*, AventuraMD CIBC Visa* pour PME et Affaires CIBC Visa* AéroplanMD uniquement : Vous (le Titulaire de carte principal) donnez tous les consentements aux modalités mentionnées ci-dessus et ci-après, en votre nom personnel et au nom de l'Entreprise. Vous certifiez à la Banque CIBC que vous avez pleine autorité pour lier l'Entreprise, donner ces consentements et accepter ces modalités au nom de l'Entreprise. (Le terme « vous » utilisé ci-dessus et ci-après fait référence conjointement à vous et à l'Entreprise.) Vous confirmez que le Compte ne servira qu'à des fins professionnelles. Vous et l'Entreprise serez solidairement responsables (personnellement et conjointement responsables à l'extérieur du Québec) du Solde intégral, y compris toutes les Opérations des Usagers autorisés.

Modalités applicables aux Usagers autorisés uniquement : Nous enverrons au Titulaire de carte principal l'Entente de carte de crédit pour PME CIBC (responsabilité personnelle), les autres ententes et les modalités liées à la carte (collectivement appelées les « Ententes »). Vous acceptez d'être lié par les Ententes, telles qu'elles seront modifiées et remplacées à l'occasion. Le fait de signer, d'utiliser ou d'activer une Carte ou d'utiliser le Compte d'une quelconque façon indiquera que vous avez accepté les Ententes. Nous enverrons au Titulaire de carte principal toutes les modifications apportées aux Ententes ainsi que toute autre information, de même que les renouvellements et remplacements de Carte.

Modalités supplémentaires applicables aux programmes de fidélisation : Si la Carte que vous avez demandée vous permet d'obtenir des primes de fidélisation, vous acceptez d'être lié par les modalités du programme de fidélisation, telles qu'elles seront modifiées et remplacées à l'occasion. Vous reconnaissez que ces programmes peuvent être modifiés ou résiliés en tout temps, sous réserve des lois applicables.

Modalités applicables aux Virements de solde : Si votre demande est approuvée, nous traiterons d'abord le premier élément, puis le deuxième, puis le troisième. Si un élément devait excéder votre Crédit disponible ou vos fonds disponibles, il serait rejeté, car nous ne pouvons traiter des virements de solde partiels. L'intérêt s'applique à compter de la date à laquelle le virement de solde est porté à votre Compte. Vous êtes responsable de l'intérêt qui continue de s'accumuler sur le compte de l'émetteur autre que la Banque CIBC à partir duquel vous virez un solde jusqu'à ce que le montant viré soit effectivement porté au crédit dudit compte. Veuillez prendre note que des intérêts peuvent s'accumuler à la fois dans votre Compte CIBC et dans les comptes à partir desquels vous virez le solde jusqu'à ce que le montant soit crédité à votre compte autre que celui de la Banque CIBC. Les Virements de solde n'entraînent pas l'annulation des comptes d'émetteurs autres que la Banque CIBC. Le formulaire de Virement de solde ne peut être utilisé pour virer ou payer les soldes d'autres cartes de crédit CIBC; de telles demandes ne seront pas traitées. Veuillez continuer d'effectuer vos paiements minimums sur les comptes d'émetteurs autres que la Banque CIBC (à partir desquels vous faites vos virements de solde) jusqu'à ce que le montant des Virements de solde soit porté au crédit de ces comptes (prévoir de trois à quatre semaines). Vous éviterez ainsi de payer des frais de retard. Veuillez prendre note que nous ne pouvons procéder à des oppositions au paiement sur des Virements de solde. Le fait de remplir chaque section du formulaire assurera un traitement rapide de la demande. Les Virements de solde ne donnent pas droit à des primes de fidélisation.

Avis

Carte AventuraMD CIBC Visa* pour PME, carte Affaires CIBC Visa* AéroplanMD ou carte margeAffaires CIBCMC Visa* : Si vous faites une demande de carte Aventura CIBC Visa pour PME ou de carte Affaires CIBC Visa Aéroplan, mais que votre demande n'est pas approuvée, vous demandez à la Banque CIBC de traiter votre demande comme si elle portait plutôt sur une carte margeAffaires CIBC Visa. Vous comprenez que la carte margeAffaires CIBC Visa a les mêmes frais que les cartes Aventura CIBC Visa pour PME et Affaires CIBC Visa Aéroplan, sauf qu'elle :

- ne comporte aucuns frais annuels;
- a un taux d'intérêt annuel variable qui se situe entre le taux préférentiel CIBC majoré de 1,5 % et le taux préférentiel CIBC majoré de 13 %, selon les renseignements vous concernant fournis par l'agence d'évaluation du crédit. Pour en savoir plus, appelez au 1 800 465-CIBC (2422);
- comprend seulement une assurance accidents de voyage en véhicule de transport public de 100 000 \$; et
- n'est pas assortie d'un programme de fidélisation ou d'autres avantages voyages.

Avis relatif aux assurances comprises avec votre carte de crédit

Les assurances comprises avec les cartes de crédit CIBC sont établies par **Royal & Sun Alliance du Canada, société d'assurances (RSA)**. Vous pouvez communiquer avec RSA au 1 866 363-3338 au Canada et aux États-Unis, ou à frais virés au 905 403-3338 ailleurs dans le monde, ou visiter le site cibccentre.rsagroup.ca/fr. Les différentes cartes de crédit sont assorties de couvertures différentes. Pour savoir quelles assurances sont comprises avec une carte en particulier et pour obtenir des renseignements importants sur les critères d'admissibilité, garanties, restrictions et exclusions des couvertures, consultez la page Ententes et assurances et passez en revue les certificats d'assurance contenus dans la trousse de votre carte. L'entrée en vigueur de certaines assurances est sous réserve d'un ou de plusieurs achats, de la location d'un véhicule ou du paiement du prix des billets d'un transporteur public, du séjour à l'hôtel ou au motel et des autres frais de voyage au moyen de la carte, à condition que ces dépenses soient effectuées à des fins professionnelles. D'autres conditions peuvent également s'appliquer. L'assurance collision/dommages pour les véhicules de location s'applique à des périodes de location d'au plus 48 jours pour des véhicules de location dont le prix de détail suggéré par le fabricant est d'au plus 65 000 \$ CA. Pour activer la protection, vous devez porter le coût total de la location à votre carte et refuser l'assurance exonération des dommages par collision ou l'assurance pertes et dommages de l'agence de location. L'assurance collision/dommages pour les véhicules de location offre une protection maximale équivalant à la valeur au jour du sinistre du véhicule de location, tel qu'il est indiqué dans votre certificat d'assurance. Il est à noter que certaines agences de location peuvent évaluer les dommages à un montant plus élevé que la valeur au jour du sinistre du véhicule de location et que vous pourriez être responsable de verser la différence à l'agence de location. Avant de refuser l'assurance exonération des dommages par collision ou l'assurance pertes et dommages de l'agence de location, vous devriez lire attentivement l'entente de location, le certificat de l'assurance collision/dommages pour les véhicules de location contenu dans la trousse de votre carte et le certificat de toute autre assurance que vous pourriez détenir et en comparer les modalités afin de décider quelle protection répond le mieux à vos besoins. L'assurance annulation et interruption de voyage peut ne pas couvrir certains frais liés à un état de santé préexistant. Certaines assurances offertes par RSA sont des « assurances complémentaires », ce qui signifie que toutes les autres sources de recouvrement ou de protection doivent être utilisées avant qu'une indemnité puisse être versée.

Notes explicatives : Les termes qui commencent par une majuscule dans la présente demande ont le sens qui leur est attribué dans l'Entente de carte de crédit pour PME CIBC (responsabilité personnelle), sauf si une autre définition en est donnée.

Pour en savoir plus sur les Cartes, appelez au numéro sans frais 1 800 465-4653. Vous pouvez aussi obtenir l'Entente de carte de crédit pour PME CIBC (responsabilité personnelle) ainsi que d'autres renseignements sur le site www.cibc.com/francais. Les taux d'intérêt et les frais sur les Cartes qui sont indiqués sont en vigueur en date du 19 juin 2022.

* Marque de commerce de Visa International, utilisée sous licence.

MD Aéroplan est une marque déposée d'Aéroplan inc., utilisée sous licence.

Toutes les autres marques de commerce sont la propriété de la Banque CIBC ou de ses entités liées.